



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 21 mars 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant le dépôt de l'Administration des Ponts et Chaussées à Bettel.

Il me revient que le dépôt de l'Administration des Ponts et Chaussées à Bettel devrait prochainement être fermé. Les salariés concernés par cette fermeture devraient être transférés vers d'autres brigades.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur les raisons à la base de cette décision ?
- Combien de salariés sont concernés par cette fermeture ?
- Comment le personnel concerné sera-t-il réaffecté ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Ali Kaes**  
**Député**



Luxembourg, le 9 mai 2017



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 2856 du 21 mars 2017 de l'honorable député Monsieur Ali Kaes, concernant le dépôt de l'Administration des ponts et chaussées à Bettel, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 2856 du 21 mars 2017 de Monsieur le Député Ali KAES**

Par sa question parlementaire, l'honorable Député voudrait avoir des informations concernant le dépôt de l'Administration des ponts et chaussées à Bettel.

Je confirme que l'Administration des ponts et chaussées projette de fermer la brigade de Bettel, qui est la plus petite des quatre brigades actuelles du Service régional de Diekirch/Vianden.

Les raisons à la base de cette décision de regroupement de brigades sont multiples, parmi elles une meilleure organisation, efficacité et flexibilisation des services d'entretien des routes étatiques. Pour pouvoir offrir aux usagers de la route de bons services d'entretien de la voirie de l'État et de ses dépendances, ceci tout au long de l'année et également en cas d'absence de l'un ou de l'autre agent, le regroupement des agents dans moins de brigades, mais de ce fait plus grandes et efficaces, est envisagé.

Comme autres avantages d'une relocalisation de brigades on peut citer :

- réduction des frais courants se rapportant aux immeubles : entretien, électricité, chauffage, eau, etc. ;
- réduction des outils de travail servant aux besoins des tâches d'entretien de la voirie (véhicules, machines, mobilier, appareils, ustensiles, etc.) et donc des frais y relatifs ;
- synergies et un degré de capacité d'utilisation optimisé des outils de travail ;
- plus grande efficacité de travail (comme une meilleure organisation de la répartition du travail).

La fermeture projetée concerne 2 agents de la carrière de l'agent des domaines et 5 salariés, soit 7 personnes en tout. Ces personnes seront réaffectées aux brigades de Diekirch et de Hoscheid, ceci dans une première phase, à titre d'essai, pour la durée d'une année.

Des réflexions pour le regroupement du personnel d'entretien de la voirie de l'État existent aussi auprès d'autres Services régionaux de l'Administration des ponts et chaussées pour les mêmes raisons. Les conclusions de la phase d'essai auprès du Service régional de Diekirch/Vianden avec moins de brigades s'avéreront certes utiles pour tous les autres Services régionaux de l'administration.